

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1176 Décisions concernant les Ministères

n° 1176

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
31 août 1962

Numéro JO
n° 8 du 31/08/1962

Date du numéro
31 août 1962

TEXTE INTÉGRAL

Une indemnité pour accident du travail de treize mille vingt-trois francs (13.023) est accordée à M. Housséin Mohamed Saïd, planton, Service Travaux Publics, Subdivision Administratif et Comptable, victime d'un accident du travail survenu en décembre 1958. Le paiement de cette indemnité implique la renonciation par l'intéressé de tout recours civil ou contentieux, sauf aggravation médicalement constatée de l'incapacité permanente, partielle, résultant de l'accident du travail. La dépense visée ci-dessus est imputable sur le Budget local du Territoire, Exercice 1962 chap.1 art 2.